

Table des matières

| | | |
|----|---|----|
| 1 | Blocage des agriculteurs : Grandpuits, Gennevilliers... Les sites concernés en Île-de-France..... | 2 |
| 2 | Geoffroy Roux de Bézieux et Alexandre Saubot, deux patrons taillés pour le Medef..... | 3 |
| 3 | Présidence du Medef : vote test pour Saubot et Roux de Bézieux | 6 |
| 4 | Election au Medef: la bataille Havas/Publicis | 7 |
| 5 | Les investisseurs étrangers à nouveau séduits par la France et Paris | 9 |
| 6 | «Le rythme des réformes patine en ce moment» : les PME s’impatientent..... | 10 |
| 7 | Impôt à la source : le fisc va vous faire un chèque dès janvier | 12 |
| 8 | Logement : ce que va changer la loi Elan..... | 14 |
| 9 | Air France : les syndicats entament un nouveau bras de fer | 16 |
| 10 | Uber, Deliveroo : vers un statut spécial pour les indépendants | 17 |
| 11 | Muriel Pénicaud: «La loi Avenir professionnel favorise l’émancipation sociale par le travail» | 20 |
| 12 | Contrats courts : les branches professionnelles ne négocient pas | 22 |
| 13 | Formation : les trous de la réforme pour le Medef | 23 |
| 14 | Réforme des retraites : craintes sur les mécanismes en faveur des femmes | 24 |
| 15 | La note confidentielle de trois fidèles de Macron pour un rééquilibrage social..... | 25 |
| 16 | Elections européennes : mais si, les écolos bougent encore..... | 28 |
| 17 | Après le G7: face à Donald Trump, Emmanuel Macron en panne de stratégie | 29 |
| 18 | Trump-Kim, le «match du siècle» | 31 |

III ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 11/06/2018

TPE-PME : des conseils gratuits pour prendre le virage numérique

RENDEZ-VOUS Organisé jusqu'au 29 juin, le mois du numérique s'adresse aux commerçants et dirigeants de TPE-PME franciliens.

PAR C.P.

Protéger ses données, développer son activité grâce au numérique, tirer profit du tout nouveau Règlement général sur la protection des données (RGPD)... « Ces sujets du quotidien des commerçants et des TPE-PME seront abordés pendant le mois du numérique », annonce Soumia Malinbaum, élue de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Ile-de-France en charge du secteur. Pour la deuxième édition de cette opération régionale, les CCI de chaque département francilien ouvriront leurs portes, jusqu'au 29 juin. Au menu : ateliers pratiques, conférences et tables rondes. « Ces événements sur la transformation numérique sont proposés gratuitement avec le soutien de l'Union européenne et du conseil régional », précise-t-elle. Voici notre sélection par thématique.

■ PROTÉGER LES DONNÉES DE MON ENTREPRISE ET DE MES CLIENTS

Jeudi 14 juin : à la CCI Hauts-de-



REPORTAGE - HOTEL ALON

Seine. Je teste la vulnérabilité de mon entreprise face à une cyberattaque.

Mardi 19 juin : à la CCI Seine-Saint-Denis. J'assiste à la table ronde « Les objets connectés : maîtriser les enjeux et dévelop-

per les opportunités », avant de profiter de la soirée pour réseauter.

Mercredi 20 juin : à la CCI Hauts-de-Seine. un agent de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) explique com-

Dans les locaux de la CCI des Hauts-de-Seine, à Nanterre, l'Openspot 92 accueille des patrons de TPE-PME en quête de conseils sur le numérique.

ment protéger des risques numériques ma PME exportatrice, lors de mes déplacements à l'étranger ou au passage à la douane.

Mardi 26 juin : à la CCI Yvelines. J'échange ma carte de visite avec des experts lors de rencontres-solutions autour de la cybersécurité et du RGPD.

■ MISER SUR LE DIGITAL POUR DÉVELOPPER MON ACTIVITÉ

Vendredi 15 juin : à la CCI Essonne, un community manager livre conseils et astuces pour augmenter la notoriété de ma société sur le réseau social LinkedIn.

Lundi 18 juin : à l'occasion de la journée spéciale Connect Street, à la CCI Essonne, je prends contact avec un expert qui réalisera gratuitement un diagnostic digital de mon commerce.

Vendredi 29 juin : à la CCI Val-d'Oise, je prends des notes sur la mise en place d'une stratégie digitale en entreprise, avec le témoignage d'un patron d'une PME francilienne.

Renseignements : www.lesdigiteurs.fr/actualites/focus/mois-numerique.

Six espaces pour se digitaliser

LE MOIS DU NUMÉRIQUE est l'occasion, pour les entrepreneurs et porteurs de projet, de découvrir les Openspots - Les Digiteurs. Situés dans les locaux des CCI départementales, ces espaces ont été pensés pour optimiser leurs conditions de travail (bureau individuel, salles de réunion, salon de démonstration...) et orienter les patrons souhaitant digitaliser

leur entreprise, un service ou une fonction. En attendant les ouvertures en 2019 en Seine-et-Maine et en Essonne, ces derniers peuvent se rendre aux adresses suivantes :

- Paris : 81, avenue de la République (X^e).
- Yvelines : 23, avenue de Paris, Versailles (ouverture le 26 juin).
- Hauts-de-Seine : 55, place Nelson Mandela, Nanterre.

- Seine-Saint-Denis : 191, avenue Paul Vaillant-Couturier, Bobigny.
- Val-de-Maine : 8, place Salvador-Allende, Créteil.
- Val-d'Oise : 35, boulevard du Port - Cap Cergy, bâtiment C1, Cergy-Pontoise.

Renseignements : www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/digital/openspot



FRANCEINFO – 11/06/2018

1 Blocage des agriculteurs : Grandpuits, Gennevilliers... Les sites

concernés en Île-de-France



La raffinerie de Grandpuits, en Seine-et-Marne.

Les agriculteurs de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs étaient appelés à bloquer plusieurs raffineries et dépôts de carburants, pour dénoncer l'importation d'huile de palme. En Île-de-France, quatre sites sont concernés par ce mouvement de blocage.

Quatorze sites en France devaient être bloqués par les agriculteurs, dès dimanche soir, à l'appel de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs. En Île-de-France, quatre sites étaient concernés par cet appel au blocage : la raffinerie Total de Grandpuits, en Seine-et-Marne, ainsi que les dépôts de carburant de Grigny (Essonne), Coignières (Yvelines) et Gennevilliers (Hauts-de-Seine).

Sous le mot-clé [#SauvezLesAgri](#), les agriculteurs protestent contre les importations d'huile de palme, produite dans des conditions non conformes aux normes imposées dans l'Union européenne. Les syndicats agricoles reprochent ainsi au gouvernement des contradictions.

"La FNSEA n'est pas fermée au commerce international, au contraire, mais elle ne peut plus assumer les distorsions de concurrence induites par certaines importations, sinon cela va être la disparition de l'agriculture française", explique ainsi **Jérôme Despey**, secrétaire général de la FNSEA, principal syndicat agricole.

Pas de risque de pénurie dans l'immédiat

Une pénurie de carburant n'est pas à craindre dans l'immédiat. La France compte sept raffineries en activité, ainsi que 200 dépôts de carburant. **L'Etat dispose ainsi de stocks stratégiques pour trois mois.**

MEDEF

LE PARISIEN – 11/06/2018

2 Geoffroy Roux de Bézieux et Alexandre Saubot, deux patrons taillés pour le Medef



Paris, le 30 mars. Geoffroy Roux de Bézieux se présente comme le candidat de la modernité tandis qu'Alexandre Saubot comme celui de la réconciliation.

La course pour prendre la tête du Medef entre dans sa dernière ligne droite, alors que le vote est prévu le 3 juillet. Deux hommes se détachent pour succéder à Pierre Gattaz.

Un peu moins d'un mois avant l'élection, prévue le 3 juillet et alors que lundi, le conseil exécutif du Medef doit voter pour son candidat préféré, [la campagne pour désigner le successeur de Pierre Gattaz](#) a pris un nouveau virage cette semaine.

Deux favoris - sur cinq candidats - se détachent dans le sprint final pour prendre les rênes de la première organisation patronale. D'un côté, Alexandre Saubot. De l'autre [Geoffroy Roux de Bézieux](#). Deux styles différents pour une élection très disputée.

« C'est un duel plutôt atypique dans notre histoire, qui oppose d'un côté la technostructure des patrons parisiens et de l'autre les entrepreneurs », persifle un proche de Roux de Bézieux. « Au-delà des caricatures, il faut regarder les hommes, estime de son côté, un peu agacé, Jacques Chanut, le président de la Fédération du bâtiment. Ce ne sont que des bruissements, des rumeurs, des batailles des chiffres des agences de communication. »

Derrière eux, Patrick Martin, 57 ans, président du Medef Auvergne Rhône-Alpes et PDG d'un groupe familial, qui se veut le porte-voix des territoires, fait figure d'outsider.

«La bataille va se jouer sur la personnalité»

Chaque candidat bénéficie de soutiens de poids, venu des différents métiers du Medef - les fédérations - et leur programme se rejoignent peu ou prou. « L'un est réputé plus social. L'autre plus libéral mais ils sont sur la même ligne, celle de la défense de l'entreprise, affirme Jacques Chanut. Dans les faits, la bataille va se jouer sur la personnalité. Qui arrivera à mieux incarner [le Medef](#) ? », interroge-t-il.

Parti grand favori, Geoffroy Roux de Bézieux est depuis quelques jours en perte de vitesse face à Alexandre Saubot qui s'est rallié les puissantes fédérations des travaux publics (FNTP), de la métallurgie (UIMM) et plus récemment le Syntec numérique, le Gifas (groupement des industries aéronautiques et spatiales) et Prism'emploi (intérim).

« Le grand enjeu de cette élection, ce sera de renouer le lien avec les chefs d'entreprise dans les régions mais aussi de mieux agir au niveau européen », juge l'entrepreneur Thibault de Lanxade. Le nom proclamé lundi par le Conseil exécutif sera un bon indicateur mais ne délivrera pas nécessairement le nom du vainqueur. En 2013, Roux de Bézieux, qui se présentait face à Pierre Gattaz, était d'ailleurs arrivé en tête à l'issue de ce scrutin.

Geoffroy Roux de Bézieux, chantre de la nouvelle économie



Son parcours. Passé par l'Essec, élevé entre le XV^e arrondissement parisien et Neuilly, c'est un « serial-entrepreneur » de 55 ans. Passé chez l'Oréal, il a notamment créé l'enseigne spécialisée dans la distribution de mobiles The Phonehouse. Déjà candidat en 2013 au poste de « patron des patrons », il est l'ancien président du réseau d'entrepreneurs [Croissance Plus](#), et a aussi été en charge des dossiers de la fiscalité et de l'économie numérique au Medef.

Ses points forts. Bon orateur, charismatique, l'homme est avenant et porte un discours cohérent et convaincant sur la nouvelle économie, la responsabilité sociale de l'entreprise, l'actionnariat salarié, l'égalité homme-femme dans l'entreprise. Il se présente comme le candidat de la modernité.

Ses points faibles. Son image trop libérale au goût de certains. Son bagou d'homme rompu à la communication en irrite plus d'un au siège du Medef, avenue Bosquet (Paris VIIe). « Il appâte avec ses grosses ficelles et ses discours sur la nouvelle économie mais il a tendance à agacer », confie-t-on dans l'entourage de Pierre Gattaz. « Il se pointe partout à scooter, il tutoie tout le monde très facilement, il bouscule les codes », reconnaît un patron de PME.

Ses soutiens. Les patrons de la French-Tech. Il a reçu une centaine d'appuis dont ceux de Frédéric Mazzela (BlaBlaCar), Marc Simoncini, (fondateur de Meetic) ou encore Pierre Kosciusko-Morizet (fondateur de PriceMinister). L'ancienne candidate Dominique Carla'ch, seule femme à concourir pour la présidence du Medef, s'est aussi ralliée à lui la semaine dernière.

Alexandre Saubot, « Monsieur Social »



Son parcours. Ce polytechnicien de 53 ans a travaillé huit ans dans l'administration, puis deux ans dans une banque d'affaires avant de rejoindre fin 1999 l'entreprise familiale Pinguely Haulotte qui fabrique du matériel de levage. Il a été le « Monsieur Social » de l'avenue Bosquet lors des négociations sur l'assurance-chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage.

Ses points forts. « Alexandre est un homme de consensus et un homme de parole », loue l'un de ses anciens collaborateurs. Il se présente comme « le candidat de la réconciliation ». Son bilan en tant que M. Social du Medef - quasi-disparition du compte pénibilité dans l'industrie, non-taxation des contrats courts - lui vaut la confiance des chefs d'entreprise. Il connaît parfaitement les arcanes de la première organisation patronale française.

Ses points faibles. Son image d'homme taiseux et arrogant, « techno » et apparatchik du syndicalisme patronal. « Le candidat de l'ancien monde », raillent certains. Il aurait aussi eu par le passé une gestion plutôt autoritaire de ses dossiers.

Ses soutiens. L'UIMM, le réseau des polytechniciens, Christophe Catoir, le président de The Adecco Group, issu de Prism'emploi.

Election au Medef, mode d'emploi

Lundi, c'est le Conseil exécutif du Medef, sorte de comité de pilotage composé d'une cinquantaine d'électeurs, qui se prononcera. Mais rien ne dit que le nom qui sortira des urnes sera celui du futur patron des patrons.

L'élection se tiendra le 3 juillet prochain. L'organisation patronale étant une association loi 1901, c'est son Assemblée générale - composée de 556 voix - qui votera.

Parmi ces 556 voix, il y a un contingent de suffrages pour les fédérations professionnelles (375 voix), un autre pour les Medef des régions (170 voix) et enfin 10 personnalités qualifiées - pour la plupart des dirigeants d'entreprises - à l'instar d'Anne-Marie Couderc, PDG de la société Presstalis, et enfin Pierre Gattaz, l'actuel président.

LES ECHOS – 11/06/2018

3 Présidence du Medef : vote test pour Saubot et Roux de Bézieux



Les 45 membres du conseil exécutif du Medef doivent voter lundi après-midi pour désigner leur candidat à la présidence du Medef. Un vote consultatif, mais regardé avec attention.

Certains y voient une entorse au principe démocratique dans [la campagne pour la présidence du Medef](#). Pour d'autres, c'est une façon de tester la vigueur des candidats en lice avant la date ultime de l'élection fixée au 3 juillet. Le vote du conseil exécutif du Medef, qui réunit 45 membres, doit avoir lieu ce lundi.

Il n'est que consultatif, mais les 45 personnes qui s'expriment à cette occasion étant les principaux dirigeants du Medef (présidents des fédérations professionnelles et des Medef territoriaux), ce vote est regardé avec attention. A fortiori cette fois-ci, où les deux favoris à la présidence, Alexandre Saubot et Geoffroy Roux de Bézieux, restent difficiles à départager.

Soutiens de poids

Le premier a enregistré ces derniers jours des [soutiens de poids en rafale](#) - « une vraie Blitzkrieg », comme le dit un responsable du Medef - avec le ralliement notamment de la Fédération des banques.

La chose n'a pas été simple et les débats internes à la fédération ont été soutenus jusqu'au bout, mais les faits sont là : Alexandre Saubot peut compter sur les voix d'une fédération à la fois puissante en nombre de voix à l'Assemblée permanente et dont on aurait pu penser qu'elle soutienne davantage son rival, Geoffroy Roux de Bézieux.

Sphère d'influence

Outre les banques, l'ancien président de la métallurgie a su aller chercher d'autres soutiens en dehors de sa sphère naturelle d'influence qui est celle de l'industrie. Le commerce et la distribution se sont ainsi prononcés en sa faveur il y a quelques jours.

Le Syntec numérique a aussi opté pour Alexandre Saubot, contre l'avis de sa branche de tutelle, le Syntec, ainsi que l'intérim. Ce secteur pourrait être touché de plein fouet par le [bonus malus sur les contrats précaires](#) que le gouvernement menace de mettre en place et il compte sur la pugnacité du prochain président du Medef pour éviter que se réalise ce scénario.

Carte des territoires

En face, Geoffroy Roux de Bézieux peut compter avec certitude sur l'assurance, l'agroalimentaire, les services à la personne. Le Groupement des professionnels de service (GPS) s'est aussi décidé pour

l'ancien patron de Virgin Mobile mais la fédération a, elle aussi, été divisée, signe que l'élection est serrée.

Pour faire la différence, Geoffroy Roux de Bézieux joue la carte des territoires, qui représente 180 voix au total. Il a suffisamment sillonné la France pendant ces deux dernières années pour pouvoir être assuré du soutien officiel d'une bonne trentaine de Medef territoriaux. En tout, les territoires représentent 180 voix à l'Assemblée permanente sur les 561 votants.

Patrick Martin, le président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes, compte lui aussi sur ce vivier pour tirer son épingle du jeu. Ainsi qu'Olivier Klotz, le président du Medef Alsace. En cas de deuxième tour lors du vote de l'assemblée permanente, ces voix, même peu nombreuses, pourraient faire la différence.

Marie Bellan

L'OPINION – 11/06/2018

4 Election au Medef: la bataille Havas/Publicis



Derrière les deux candidats favoris, Alexandre Saubot et Geoffroy Roux de Bézieux, s'affrontent les équipes des plus grandes agences parisiennes

Ce lundi 11 juin marque une étape importante dans l'élection du président du Medef : le vote du conseil exécutif. Si ce scrutin est sans valeur juridique, il pourrait marquer l'avance d'un candidat sur l'autre.

« Le combat entre Havas et Publicis, ça ne m'intéresse pas ! ». C'est en ces termes que la semaine dernière, [Jacques Chanut, le président de la Fédération française du bâtiment](#), s'exprimait dans les journaux du groupe Ebra. Selon ce poids lourd du patronat, l'élection pour la succession de Pierre Gattaz rate sa cible, et tourne à une bataille de communicants contre-productive pour l'organisation patronale. Et le responsable de s'agacer que la forme prenne le pas sur l'enjeu véritable de ce scrutin, le fond, c'est-à-dire le projet pour le Medef.

Si Jacques Chanut évoque Havas, c'est parce que c'est l'agence qui fait la campagne [d'Alexandre Saubot](#), et Publicis celle de [Geoffroy Roux de Bézieux](#). A moins d'un mois du vote final, le scrutin se resserre autour de ces deux favoris. [Patrick Martin, le président du Medef Rhône-Alpes Auvergne jouant le troisième homme](#).

La présence des communicants dans les élections du Medef n'est en réalité pas nouvelle. Toutes les compétitions pour la présidence ont été le terrain de jeu d'influences et largement occupées par les communicants de la place. Lorsque Pierre Gattaz menait campagne en 2013, le patron de Radiall s'était entouré d'une ribambelle de consultants chargés de nourrir la presse, de définir la stratégie... Parmi eux, l'agence Tilder, que l'ancien ministre Christophe Sirugue a récemment rejoint.

Déjà en lice il y a cinq ans, Geoffroy Roux de Bézieux s'était, lui, adjoint les services d'Havas, avec notamment Arthur Dreyfus qui s'occupait de ses relations presse. Ce dernier a depuis quitté l'agence pour devenir secrétaire général de SFR chez Altice.

En 2008, Laurence Parisot avait elle aussi recouru les services d'une des papesses de la communication parisienne, [Anne Meaux, fondatrice d'Image 7, très connue pour accompagner les hommes politiques](#) - Image 7 a notamment fait la campagne de François Fillon — mais aussi de nombreuses grandes entreprises.

Lutte d'influence. A entendre ces groupes de communication, les budgets pour la campagne du Medef ne sont pas conséquents. A peine une poignée de consultants - 3 ou 4 juniors autour d'un senior — y sont affectés quelques semaines avant le scrutin. Mais c'est évidemment une lutte d'influence qui se joue.

Havas, qui soutient Alexandre Saubot, est déjà l'agence de la Fédération de la métallurgie, [la puissante UIMM, qui dans cette élection, a pris position pour son ancien président](#). Un contrat que l'agence de Stéphane Fouks a depuis presque 10 ans, lorsqu'elle avait été appelée pour gérer l'affaire de la caisse noire du patronat. Aujourd'hui, c'est Michel Bettan, l'ancien directeur de cabinet de [Xavier Bertrand](#), lorsqu'il était ministre aux Affaires sociales, qui est l'homme derrière Alexandre Saubot.

Geoffroy Roux de Bézieux, lui a choisi Publicis Consultants. Une partie de l'équipe qui s'occupe de l'entrepreneur aujourd'hui est celle qui fait aussi les relations presse de la Fédération des assurances, fédération qui s'est engagée pour lui. L'homme fort est Clément Léonarduzzi, aujourd'hui à la tête de Publicis Consultants, lui aussi proche de la Fédération des assurances. En effet, en 2009, il en était le directeur de la communication avant de créer une agence de conseil en communication, puis de rejoindre Ella Factory dont il était devenu le président en 2015.

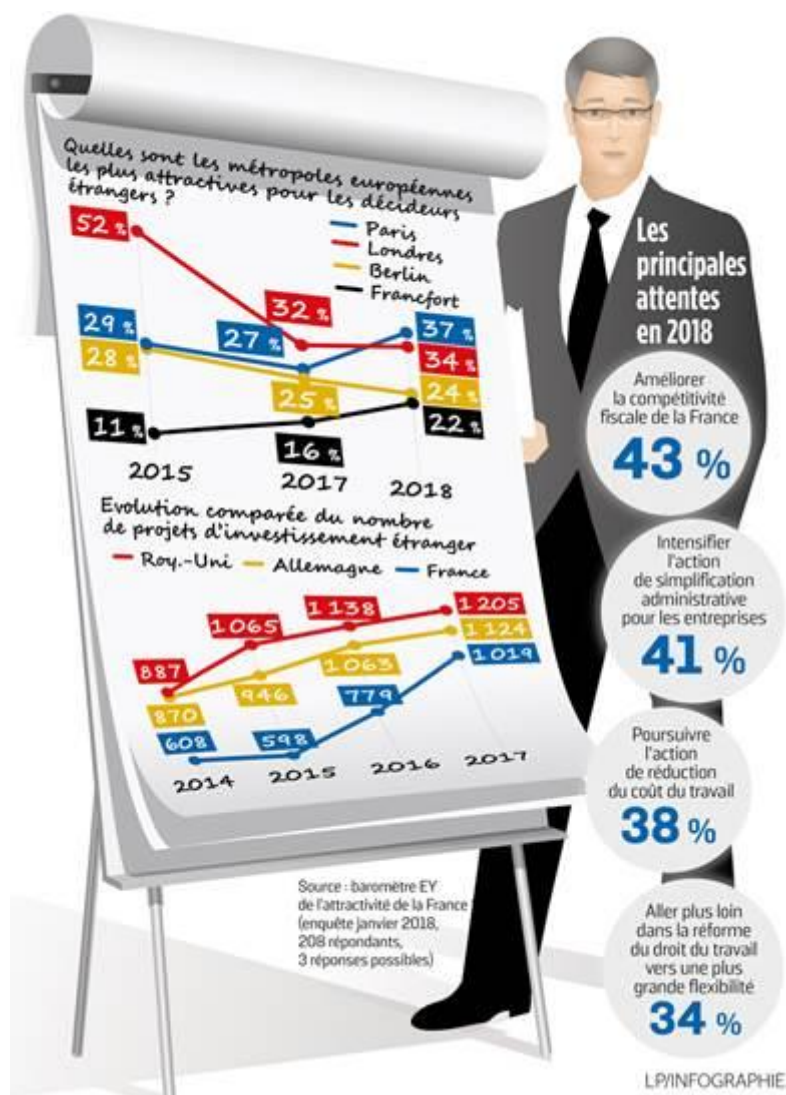
Ce lundi, en fin de journée, ces agences seront là, derrière leur poulain, pour commenter les résultats du vote du conseil exécutif.

[Fanny Guinochet](#)

::: ÉCONOMIE

LE PARISIEN – 11/06/2018

5 Les investisseurs étrangers à nouveau séduits par la France et Paris



Le dernier baromètre de l'attractivité de la France à l'international, rendu public par EY, acte le « retour gagnant » de l'Hexagone. Et notamment de sa capitale, désormais la ville européenne préférée des patrons étrangers.

« France is back ». C'est la conclusion du dernier rapport du cabinet d'audit EY (ex-Ernst & Young), rendu public ce lundi, qui passe au crible l'image de notre pays auprès des investisseurs et chefs d'entreprise du monde entier. En 2017, l'Hexagone a enregistré une « progression spectaculaire de (son) attractivité ». Cocorico !

Mieux, pour la première fois, Paris termine en tête du classement des métropoles européennes les plus séduisantes aux yeux des entrepreneurs. « Lorsqu'on demande à un panel de 502 patrons étrangers de citer les trois capitales européennes les plus propices aux affaires, Paris décroche la première place », décrypte Marc Lhermitte, directeur associé chez EY.

Londres, habituée à la plus haute marche du podium depuis des années, dégringole. La faute au [Brexit](#), qui commence à faire sentir ses effets. Paris, et la France en profitent donc pour tirer leur épingle du jeu. La preuve : « En 2017, 25 126 emplois ont été créés en France grâce à des investissements étrangers », explique Marc Lhermitte.

Les Américains misent beaucoup sur la France

Partout dans le pays, dans les métropoles comme dans les campagnes, des sites industriels ont été agrandis, des usines sont sorties de terre, des CDD ont été transformés en CDI. Avec 1119 projets

annoncés en 2017 - en hausse de 31 % par rapport à 2016 -, la France est revenue dans le peloton de tête, juste derrière l'Allemagne, en 2e position, et le Royaume-Uni, à la première place.

Pourquoi la France est-elle soudain si sexy ? Parce qu'elle s'impose dans certains secteurs de pointe, comme l'innovation en [intelligence artificielle](#) ou le numérique. Les plus conquis par notre opération séduction sont les Américains, qui trustent 22 % des projets d'investissements étrangers l'an dernier. « La perception du site France n'a jamais été aussi positive au cours des dix dernières années et l'insatisfaction aussi faible », assure le rapport d'EY.

« Il faut transformer les intentions en projets réels »

Mais attention ! En amour, comme le veut l'adage, seules les preuves comptent. « Il faut transformer les intentions en projets réels », prévient Marc Lhermitte. D'ailleurs, si l'image de la France est au beau fixe, « les investisseurs qui ne sont pas implantés dans notre pays n'envisagent pas encore de venir s'installer », poursuit-il. Et notamment les patrons de pays émergents, comme les Chinois.

Surtout, la France pâtit aux yeux des patrons étrangers de défauts structurels : fiscalité trop élevée, lourdeur administrative, coût du travail, etc.

Enfin, ceux qui décident de franchir le pas pourraient être un peu plus généreux côté emplois. En France, si un projet créé a généré 25 embauches en 2017, on est bien loin des 42 enregistrés au Royaume-Uni. Même avec le boulet de Brexit à tirer, Londres conserve des atouts.

Les quatre atouts de la France qui plaisent aux investisseurs étrangers //

<http://www.leparisien.fr/economie/les-quatre-atouts-de-la-france-qui-plaisent-aux-investisseurs-etranagers-11-06-2018-7764993.php>

Comment l'Île-de-France cajole les investisseurs internationaux //

<http://www.leparisien.fr/economie/comment-l-ile-de-france-cajole-les-investisseurs-internationaux-10-06-2018-7764495.php>

Aurélie Lebelle et Matthieu Pelloli

LE PARISIEN – 11/06/2018

6 «Le rythme des réformes patine en ce moment» : les PME s'impatientent



« Il y a 60 obligations qui peuvent générer une condamnation pénale pour l'employeur », regrette François Asselin.

François Asselin, président de la CPME, critique notamment la manière dont le gouvernement a repris la main sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Grand raout annuel des petites et moyennes entreprises, le forum PME se déroule mardi à Paris. L'occasion pour François Asselin, le président de la [CPME](#) (Confédération des petites et moyennes

entreprises), de défendre les intérêts des petits patrons. Et de demander au gouvernement d'accélérer les réformes.

Le président de la République a lancé les réformes que vous réclamiez depuis longtemps. Emmanuel Macron, c'est le président des patrons ?

La question n'est pas d'être le président des patrons ou pas, mais de tous les Français. Cela veut dire favoriser le développement du secteur marchand. Car sans victoire économique des entreprises, il n'y a pas de victoire économique du pays. Or, le secteur marchand, c'est 99 % de TPE/PME. Donc jouer les TPE/PME, c'est jouer gagnant pour tous.

Le gouvernement avait promis un Big Bang sur la réforme de l'apprentissage et de la formation. C'est ce qui s'est passé ?

Non. On peut souvent reprocher aux partenaires sociaux d'être lent, peu efficace. [Sur cette réforme](#), on nous avait demandé de négocier sur une feuille de route gouvernementale : on a été efficace et rapide. Nous avons donc été surpris de voir à la fin la ministre dire : *Ça ne va pas assez loin, vous allez voir ce que vous allez voir, on va tout reprendre*. On a surtout vu que le principe de réalité était vite remonté à la surface. La réforme prévoit de redistribuer la taxe d'apprentissage, payée par les entreprises, directement vers les CFA (*Centre de formation des apprentis*), et c'est tant mieux. Mais nous demandons que cet argent soit utilisé de manière transparente. Or, le Big Bang se perd dans les méandres de la nouvelle tuyauterie. Aujourd'hui, on n'a toujours pas l'assurance que les fonds iront bien là où on forme les jeunes et les salariés.

Êtes-vous satisfait du rythme des réformes ?

Non, ça patine en ce moment. On le voit avec la formation et l'apprentissage. On attend avec impatience la loi Pacte.

Avez-vous l'impression qu'Emmanuel Macron considère à leur juste valeur les syndicats ?

Sur l'assurance chômage, le gouvernement a pris la main, mais nous a dit de rester autour de la table. Sur la réforme de la formation et l'apprentissage, il a dit : *Négociez sur notre feuille de route, mais après on fait ce qu'on veut*. Avec cette méthode, se pose la question de la place des corps intermédiaires. Il va falloir redéfinir notre position. Mais penser qu'en remontant tout à la tête de l'exécutif, on résout les problèmes rapidement, ça a ses limites.

La réforme du Code du travail doit permettre de créer des emplois. Six mois après son entrée en vigueur, est-ce le cas ?

Ce qui crée des emplois, c'est l'activité. Mais la confiance est aussi nécessaire. Et nous l'avons eu grâce aux ordonnances. Nous avons deux revendications. D'abord, sécuriser la rupture du contrat de travail. La réforme répond au souhait de la juste réparation - car les barèmes aux prud'hommes restent généreux pour les salariés - et elle protège les entreprises. Ensuite, le fait de pouvoir signer avec ses salariés un accord d'entreprise sans être obligé de passer par un syndicat est une avancée majeure. Tout cela rassure les employeurs.

Le contexte économique est bon et pourtant les perspectives d'embauche des PME ne sont pas éblouissantes... Pourquoi ?

Parce qu'il reste autour du salarié énormément de contraintes.

On a l'impression que pour les patrons, c'est toujours la faute de la réglementation...

Devenez employeurs et vous allez voir ! Sachez qu'il y a 60 obligations qui peuvent générer une condamnation pénale pour l'employeur.

Dans ce cas, que faut-il vraiment faire pour booster l'emploi ?

Arrêtons de mettre les entrepreneurs en situation de hors-la-loi. Le législateur a toujours tendance à mettre des mesures coercitives sur les nouveaux dispositifs. Le [RGPD](#) ? C'est très bien, mais si vous n'êtes pas dans les clous, c'est potentiellement 4 % du chiffre d'affaires d'amende ! Il faut aussi baisser la pression fiscale des entreprises, même si nous savons très bien que le gouvernement doit baisser le déficit public. Mais en dépit des allègements de charges, nous avons une courbe du coût du travail qui est toujours au-dessus de la moyenne européenne.

L'impôt sur les sociétés va bientôt baisser...

Oui, mais pas la fiscalité globale, quand bien même on parle de tous les cadeaux fait aux entreprises. D'ailleurs, enlevé le [CICE](#) et des PME coulent. Alors, quand j'entends un ministre dire on va raboter de 5 milliards les aides aux entreprises je suis très inquiet.

Le prélèvement à la source entre en vigueur le 1er janvier. Les PME sont-elles prêtes ?

Non, car l'administration n'est pas prête. Tous les décrets n'ont pas été publiés. Je peux même vous dire que quelque chose ne va pas fonctionner le 1er janvier prochain. Il est prévu que le fisc fasse remonter aux entreprises le taux d'impôt de chaque salarié. Le problème est que ce taux ne se mettra pas automatiquement dans les logiciels de paie. Il faudra, tous les mois, saisir manuellement le taux de chaque salarié. Je vous laisse imaginer le risque d'erreur !

Propos recueillis par Sébastien Lernould

LE PARISIEN – 11/06/2018

7 Impôt à la source : le fisc va vous faire un chèque dès janvier



Les contribuables hébergés en Ehpads vont pouvoir bénéficier des 30 % d'acompte versés dès le début de l'année par le fisc au titre du crédit d'impôt.

Les millions de contribuables qui bénéficient de crédits d'impôts liés aux services à domicile ou à la garde d'enfant profiteront d'un acompte de 30% dès le début de l'année. Les personnes âgées hébergées en Ehpads seront concernées.

Contribuables, attention ! [A quelques mois de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source](#) - programmé le 1^{er} janvier 2019 - le gouvernement a revu en partie sa copie concernant certains crédits et réductions d'impôts. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, doit annoncer ces changements lors d'un comité de pilotage qui réunit ce lundi après-midi à Rugles (Eure) les différents acteurs de l'impôt à la source. Les voici en exclusivité.

L'acompte de 30 % sera versé mi-janvier

Initialement, les personnes concernées par des crédits d'impôts liés aux services à domicile (aide à la personne, femme de ménage, jardinier...) et à la garde d'enfant (crèche, nourrice...) devaient bénéficier d'un acompte de 30 % versé en mars. « Comme ce sont des mécanismes fiscaux récurrents, qui se répètent très largement d'une année sur l'autre, nous avons décidé de verser cet acompte dès le 15 janvier », précise-t-on au cabinet de Gérald Darmanin. Les 70 % restants de ces crédits d'impôts seront virés sur votre compte bancaire à la fin de l'été, fin août début septembre.

Les personnes âgées en Ehpad intégrées dans la mesure

Jusqu'ici, les contribuables hébergés en Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) n'étaient pas concernés par l'acompte. Ils auraient dû attendre plus de huit mois pour profiter de la réduction d'impôt à laquelle ils avaient droit (25 % des sommes réglées, une fois déduites les différentes aides, avec un plafond à 10 000 € par personne hébergée).

En effet, avec la mise en place de l'impôt à la source, les crédits et réductions d'impôts ne sont jamais intégrés au taux de prélèvement appliqué à chaque contribuable. Pour de nombreux retraités, l'avance de trésorerie s'annonçait catastrophique. Exemple avec Denise, dont le mari est en Ehpad depuis quelques années. « Sans l'aide fiscale, je suis sous l'eau. Je vais devoir demander un prêt à mon conseiller bancaire ou bien hypothéquer ma maison... », se désole-t-elle.

Finalement, elle n'en aura pas besoin. « Nous avons décidé d'intégrer la réduction d'impôt Ehpad à la mesure de 30 % d'acompte versé dès le début de l'année », assure-t-on dans l'entourage de Gérald Darmanin.

Cinq millions de foyers fiscaux concernés

Trois millions d'entre eux bénéficient aujourd'hui d'un crédit d'impôt lié aux services à domicile, 1,8 million d'un crédit d'impôt garde d'enfant et 230 000 d'un coup de pouce fiscal Ehpad. « Certains cumulent plusieurs de ces crédits d'impôts », indique-t-on à Bercy où l'on mentionne que cet acompte versé plus tôt que prévu est évalué à 1,5 milliards d'euros. « Au total, ces trois crédits et réductions d'impôts représentent 5,1 milliards d'euros de dépenses pour les caisses publiques », note-t-on au cabinet de Gérald Darmanin.

La mensualisation, une piste réelle ?

Voilà quelques semaines que la députée LREM Cendra Motin - en charge d'une mission sur le prélèvement à la source - est montée au créneau auprès de Bercy. Son combat ? Obtenir, pour début 2020, la mensualisation des trois crédits et réductions d'impôts mentionnés ci-dessus.

« Parfois, cela représente des sommes non négligeables pour les familles, argue-t-elle. Et, puisqu'il s'agit de sommes récurrentes, il serait logique de mensualiser le versement. » Autre argument de la députée : éviter le retour du travail au noir. Car, selon elle, certains employeurs à domicile - redoutant d'avancer les frais - pourraient opter pour des solutions de la main à la main.

Dans l'entourage de Gérald Darmanin, on reconnaît que l'idée est étudiée de près. « Mais tous les scénarios sont sur la table et aucun calendrier n'est arrêté. » Si la mensualisation est donc en effet une piste, le cabinet du ministre avance aussi la possibilité de verser « une prime à la place du crédit d'impôt ». Un rapport de l'Inspection générale des finances, attendu pour la fin juin, doit examiner et passer au crible toutes les options.

Aurélie Lebelle et Matthieu Pelloli

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 11/06/2018

8 Logement : ce que va changer la loi Elan



Les députés ont achevé l'examen du projet de loi Elan. Sauf sur la loi littoral, menacée mais sauvegardée, les nombreux amendements n'ont guère fait bouger le texte du gouvernement qui vise à déréguler le secteur.

Les députés ont achevé dans la nuit de vendredi à samedi, l'examen en première lecture de la loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Ce texte de 66 articles, qui tiennent souvent plus de la réglementation que de la loi et dont certaines dispositions sont déjà en vigueur, vise à rendre plus facile l'acte de construire. En provoquant un choc d'offre pour faire baisser les prix.

Handicap : 100 % des logements « évolutifs »

Le terme est flou, à dessein. Le nouveau texte dispose que seuls 10 % des logements neufs devront désormais être accessibles aux personnes à mobilité réduite, contre 100 % jusqu'alors, les autres restants devant être « évolutifs ». En cause, les plans des logements complexifiés par les contraintes de déplacement d'un fauteuil roulant : grande entrée, grande salle de bains, accès aux balcons ou terrasse de plain-pied... Ni les promoteurs, ni les HLM n'assument avoir demandé la simplification de cette norme en vigueur depuis 2005 « *contraignante et coûteuse* », disent-ils...

Rien ne prouve que le caractère « évolutif » d'un logement, avec cloisons démontables et systèmes adaptables, ne coûtera pas plus cher à construire. Les associations concernées dénoncent une discrimination envers des personnes dont la vie quotidienne en ville est déjà une épreuve et la limitation de leur accessibilité à des logements qu'ils n'habitent pas mais où ils peuvent être amenés à se rendre, en visite. L'autre grande question porte sur les travaux d'adaptation : s'ils sont nécessaires, qui les financera ? Les bailleurs pour les logements sociaux, les propriétaires privés ailleurs.

Des HLM plus faciles à vendre

L'objectif est affiché, les HLM devront céder 1 % de leur parc chaque année, soit 40.000 logements sociaux. La loi le permettait, elle va l'encourager. En se passant de l'avis des maires et en créant une société foncière gérée par Action Logement, capable d'acquérir des immeubles entiers, mieux outillée que la plupart des bailleurs pour organiser et encourager la vente des appartements qui n'a jamais dépassé 8.000 par an. Après la ponction du gouvernement sur les recettes des HLM (via la [baisse des loyers](#) imposée pour compenser celle des APL), le dispositif vise à aider ces sociétés à se refinancer.

Autre modification majeure : les logements sociaux vendus, et dès lors privés, compteront comme des HLM pour dix ans contre cinq aujourd'hui. Une manière de ne pas modifier brutalement le quota de 25 % de logements aidés imposé par la loi SRU. Cette mesure pourrait ouvrir la voie à une remise en question des modalités de ce texte longtemps « intouchable ».

Les débats ont en tout cas suscité des critiques de tous bords : à gauche contre la vente d'un bien public et le risque de privatisation du secteur ; à droite contre la possibilité de vendre des logements sociaux offerte aux communes qui en manquent et peinent - ou rechignent - à en construire. La loi prévoit aussi le regroupement des quelque 850 organismes d'HLM en entités d'au moins 15.000 logements et conditionne à cette discipline l'accès aux aides octroyées par la Caisse des Dépôts.

Punir les marchands de sommeil

Les loueurs de logements indignes ne pourront plus se déclarer insolvables. En cas de condamnation pénale, leurs revenus seront confisqués, leurs biens immobiliers expropriés.

Transformer les bureaux en logements

Les promoteurs pourront désormais construire 30 % de plus que les gabarits autorisés (au lieu de 10 % aujourd'hui) s'ils transforment des immeubles tertiaires en habitations. Jusqu'à présent, la rentabilité de ces opérations était diminuée par la contrainte de réaliser 25 % de logements sociaux. Elle disparaît, sauf dans les communes « carencées » qui ne remplissent pas les quotas imposés par la loi SRU.

Plus de mobilité pour les locataires

C'est le but du « bail mobilité » d'un an, non renouvelable, sans dépôt de garantie. Il répond selon le gouvernement à la demande de location de courte durée, en hausse chez les actifs et les étudiants. Au contraire, l'opposition y voit un risque de précarisation du statut du locataire et de déqualification du bail classique.

La loi Littoral sauvée des eaux

La modification de ce texte de 1986 qui a tardivement protégé les côtes françaises de construction massives, destructrices du paysage et de l'environnement, s'est heurtée à une [forte opposition](#), portée par des maires. La possibilité de densifier entre des zones construites ne pourra finalement pas s'appliquer dans la bande des 100 mètres du littoral.

Les nouvelles constructions proches du rivage ne seront autorisées que si elles améliorent l'offre de logements ou de services publics. Et une urbanisation dans les dents creuses ne pourra porter atteinte « à l'environnement ou aux paysages ». Reste à préciser ce vocabulaire.

Plus définitif : les dérogations à la loi Littoral pour l'implantation de projets photovoltaïques, comme il en existe actuellement pour les éoliennes, ont été supprimées.

Les architectes malmenés

Enfin, le texte supprime l'obligation de concours d'architecture pour les bailleurs sociaux (en deçà de certains seuils), ouvrant ainsi la porte à des contrats négociés en dehors du cadre de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) pour des organismes pourtant largement subventionnés. Il réduit aussi le rôle des Architectes des Bâtiments de France (ABF), jugés selon les points de vue comme des défenseurs du patrimoine ou des empêcheurs de construire.

La loi Elan libère les uns sans protéger les autres // <https://www.lesechos.fr/industrie-services/immobilier-btp/0301799261859-la-loi-elan-libere-les-uns-sans-protoger-les-autres-2182732.php>

[Catherine Sabbah](#)

LES ECHOS – 04/06/2018

9 Air France : les syndicats entament un nouveau bras de fer



L'intersyndicale a déposé un préavis de grève de quatre jours, du 23 au 26 juin. La direction promet des « mesures concrètes » pour le 14 juin.

La trêve aura été de courte durée [chez Air France](#) . Quatre semaines seulement après la démission de Jean-Marc Janaillac et la nomination d'Anne-Marie Couderc à la présidence non-exécutive d'Air France-KLM, l'intersyndicale brandit de nouveau la menace de la grève.

Réunis vendredi, les dix syndicats d'Air France à l'origine du mouvement, dont le principal syndicat de pilotes SNPL AF, ont décidé d'un préavis de grève de quatre jours, du 23 au 26 juin inclus. Un préavis qui s'ajoute aux 15 jours de grève observés depuis le 22 février. Il pourrait toutefois être levé si la direction d'Air France acceptait de rouvrir des négociations sur les salaires.

Annonce prévue 14 juin

Les syndicats n'ont pas voulu attendre l'annonce, le 14 juin, des « actions concrètes » promises par [Anne-Marie Couderc](#) « pour répondre au malaise exprimé lors de la consultation ». Dans un message interne envoyé aux salariés vendredi matin, la présidente non-exécutive d'Air France-KLM et d'Air France annonçait en effet la présentation au comité central d'entreprise du 14 juin, « d'un ensemble de mesures et d'actions concrètes », préparées à sa demande par le directeur général d'Air France, Franck Ternier, « pour répondre au malaise des salariés ».

Des mesures qui devaient initialement se limiter à l'organisation d'une nouvelle phase d'écoutes des salariés, mais qui pourraient finalement répondre, au moins partiellement, aux revendications salariales.

Une nouvelle offre ?

Après avoir rencontré une à une toutes les organisations syndicales représentatives d'Air France, Anne-Marie Couderc avait en effet jugé nécessaire de dresser un nouveau diagnostic du malaise social chez Air France. Et si possible d'établir des premières préconisations. En revanche, elle avait écarté, à plusieurs reprises, la possibilité de reprendre les négociations salariales.

Mais face à la pression des syndicats et aux menaces de grèves en pleine période estivale, la direction d'Air France pourrait néanmoins améliorer son offre, qui prévoyait une hausse générale des salaires de 2 % cette année, puis 1,65 % par an sur les trois années suivantes. A moins que ce préavis ne produise l'effet inverse.

« Depuis le début du conflit et jusqu'à ces derniers jours, la direction d'Air France a poursuivi les échanges et rencontres avec les représentants des salariés afin de trouver un compromis et une sortie de crise, indique Air France dans un communiqué. L'intersyndicale a confirmé un nouvel appel à la grève [...] alors même que des mesures et actions concrètes seront présentées par Anne-Marie Couderc et Franck Ternier, directeur général d'Air France, lors du prochain CCE d'Air France prévu le 14 juin 2018. Cette position n'est pas compatible avec l'intérêt collectif et le souci d'avenir de la compagnie ».

Réservations estivales impactées

Seule certitude : ce nouveau préavis ne va pas arranger les affaires d'Air France, qui a encore perdu 76.000 passagers en mai, comparé à mai 2017 et dont les réservations pour la période cruciale de juillet et août seraient également déjà impactées, avec notamment un nombre inhabituel d'annulations. Selon certaines estimations, le coût de la grève atteindrait déjà les 400 millions d'euros.

Le nouveau préavis ne va pas non plus faciliter la recherche d'un nouveau PDG, présenté comme la priorité de la nouvelle présidente par intérim.

Enfin, ce durcissement syndical ne favorisera pas un geste de l'Etat sous forme de baisse des charges, encore espéré pour l'automne, pas plus qu'il ne facilitera l'éventuelle sortie du capital de l'Etat-actionnaire, évoquée en début de semaine, avec la confirmation d'un projet de [reprise de la part de l'Etat par Accorhotels](#) . Avant même l'annonce du nouveau préavis, le titre Air France-KLM était en forte baisse, vendredi, à la Bourse de Paris.

Les pilotes de KLM menacent aussi de faire grève

Toutefois, Air France n'est peut-être pas la seule cause de cette baisse. La veille, le syndicat des 2.800 pilotes de KLM a en effet rejeté, lui-aussi, les propositions d'augmentation salariale de la direction, qui prévoyait 4% de hausse générale, assortie d'un jour de congés supplémentaire par mois à compter de 2019. Le syndicat VNV réclame la mise en application rétroactive de l'accord à compter de janvier 2018 et menace également de faire grève s'il n'obtenait pas satisfaction.

Bruno Trévidic

LES ECHOS – 11/06/2018

10 Uber, Deliveroo : vers un statut spécial pour les indépendants



Un amendement au projet de loi « parcours professionnel » va donner la possibilité aux plateformes telles que Uber ou Deliveroo de conclure une charte sociale couvrant leurs travailleurs. Son respect écartera le risque de requalification en salariat.

Une charte de protection sociale contre l'assurance de ne pas avoir à ferrailler devant le juge : c'est, en substance, le « contrat » qui va être proposé aux plateformes Internet de type Uber ou Deliveroo cette semaine à l'occasion de l'examen en séance plénière à l'Assemblée nationale [du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »](#) . Un amendement déposé par la majorité va leur proposer de coucher noir sur blanc leurs engagements vis-à-vis de leurs travailleurs et écarter ainsi le risque de se voir imposer de les embaucher.

Présenté par l'un des rapporteurs du texte, le député En marche Aurélien Taché (Val-d'Oise), cet amendement risque de faire parler de lui puisqu'il pose les jalons d'un « statut » des travailleurs de plateformes, entre la quasi-no man's land actuel et la convention collective des salariés. « *La réforme pose la base de l'universalité des droits. Cet amendement est un marqueur idéologique clair de la vision sociale du macronisme* », déclare-t-il aux « Echos », estimant qu'il peut créer un million d'emplois supplémentaires.

Enjeux de protection sociale

L'importance qu'ont pris les plate-formes Internet est allée de pair avec les enjeux de protection sociale des travailleurs qui délivrent les services, dont une partie exercent dans une relation de quasi-dépendance (on en compte un million en France, autoentrepreneurs pour la plupart). Plusieurs affaires ont défrayé la chronique, comme à Londres avec Uber. Avec, en toile de fond pour les plates-formes, la crainte qu'un tribunal ne requalifie le contrat de prestation en contrat de travail.

La loi El Khomri a jeté les bases d'une protection de ces travailleurs indépendants mais l'exécutif a fait le constat que son application est restée quasi lettre morte. Après des mois d'une négociation difficile, le ministère du Travail a atterri sur un modèle, unique au monde estime-t-il, de double protection.

Pas de lien de subordination juridique

Protection du travailleur d'abord, puisque l'amendement stipule qu'une plate-forme « *peut établir* » une charte de responsabilité sociale couvrant les conditions d'exercice des prestations (garantie de non-exclusivité, revenu décent, prévention, conditions de rupture...) En échange de quoi, le modèle économique de la plate-forme est sécurisé juridiquement puisque l'établissement et le respect de cette charte « *ne peuvent caractériser l'existence d'un lien de subordination juridique* ».

La majorité va plus loin puisqu'au-delà d'un certain seuil de [chiffre d'affaires](#), le compte personnel de formation (CPF) du travailleur sera abondé comme celui d'un salarié (500 euros par an avec un plafond de 5.000 euros). « *Les plates-formes permettent d'accéder à un travail à des publics qui en sont souvent éloignés mais l'idée est bien de ne pas faire cela toute sa vie* », explique-t-on au sein du ministère du Travail.

Les tenants d'une contribution chômage imposée aux plates-formes en seront donc pour leurs frais en revanche. Le texte en reste à la mise en place d'une [allocation forfaitaire et limitée dans le temps payée par l'impôt et obéissant à des critères précis](#) d'éligibilité pour les autres indépendants.

Reste la question des accidents du travail qui pourrait donner lieu à un autre amendement pour revoir ce que prévoit la loi El Khomri, jugée inapplicable.

Alain Ruello

::: SOCIAL

LE FIGARO – 11/06/2018

Les députés s'attaquent à la nouvelle loi travail et emploi



VIDÉO - L'adoption de ce texte réformant la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance-chômage est prévue avant la fin de l'été.

Après plusieurs mois de vives discussions avec les partenaires sociaux et les régions, le projet de loi pour [«la liberté de choisir son avenir professionnel»](#) arrive, ce lundi, à l'Assemblée nationale réunie en séance plénière. Si les débats s'annoncent un peu plus mouvementés qu'en commission des affaires

sociales il y a une dizaine de jours, les députés ont bon espoir de boucler le dossier avant la fin de la semaine en vue d'un vote mardi 19 juin. Le texte sera alors transmis au Sénat avec l'objectif de procéder au vote final avant la fin de l'été. Le calendrier est serré car les équipes du ministère du Travail doivent ensuite s'attaquer à sa mise en œuvre, qui s'annonce particulièrement fastidieuse.

Avec cette loi qui réforme la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance-chômage, le gouvernement veut sécuriser davantage les parcours professionnels des individus après avoir conféré plus de souplesse aux entreprises avec les ordonnances réformant le Code du travail, en vigueur depuis l'automne.

L'enjeu est important pour le président Emmanuel Macron, [accusé par certains de négliger le volet social de son programme](#) en plein débat sur la refonte des aides sociales. Dimanche, la ministre des Solidarités et de la Santé, [Agnès Buzyn, a d'ailleurs réaffirmé, dans une interview au Journal du dimanche, que le gouvernement ne ferait pas d'économies «sur le dos des pauvres»](#) et indiqué aussi que «toutes les allocations peuvent être discutées».

Quoi qu'il en soit, pour ce projet de loi avenir professionnel, le gouvernement sait pertinemment qu'il peut compter sur sa solide majorité même si certains souhaiteraient aller plus loin. La preuve? L'examen en commission des affaires sociales a débouché sur l'adoption de près de 300 amendements, dont 34 issus du gouvernement. Ils visent surtout à améliorer la réforme et ne remettent pas en cause la philosophie générale du texte. «On essaie de se battre contre les lois bavardes faites pour les spécialistes du Palais Bourbon», a lancé Sylvain Maillard, député LaREM et porte-parole du groupe du volet formation du projet de loi, devant l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), la semaine dernière.

Lors de cet examen en séance plénière, les députés LaREM ont toutefois bien l'intention de défendre la création d'un crédit d'impôt sur le revenu pour les individus qui investiraient dans leur formation. Et ce, même si le gouvernement reste opposé. «Muriel Pénicaud n'est pas décideur là-dessus», a lancé Sylvain Maillard.

Débats agités

Quant à l'opposition, de gauche comme de droite, elle ne manquera pas de se faire entendre sur les aspects sensibles. Les discussions risquent de se cristalliser sur la refonte de l'apprentissage, qui dépouille les régions de leurs prérogatives pour les confier au monde professionnel et, plus spécifiquement, aux entreprises. Ou encore sur le renforcement des droits des individus à se former avec la réforme du compte personnel de formation (CPF) dont bénéficient tous les actifs. Il ne sera plus alimenté en heures mais en euros. Une mesure rejetée par l'opposition mais aussi par les syndicats et le patronat. «Cette transformation risque de modifier profondément la perception des salariés vis-à-vis de leur compte formation. Attention à ne pas faire croire que chacun peut monétiser ses droits à tout moment», avertit le Medef dans un communiqué.

Les débats s'annoncent également agités sur l'épineuse réforme de l'assurance-chômage, qui prévoit d'ouvrir l'indemnisation aux démissionnaires et aux indépendants sous de strictes conditions. «Il y aura des débats sur une question de fond, celle de l'universalisation de l'assurance-chômage pour protéger les individus quel que soit leur statut», est bien conscient le rapporteur LaREM, Aurélien Taché. Et pour cause. L'exécutif a décidé de remplacer les cotisations salariales versées à l'Unedic par la CSG. Autrement dit, par un prélèvement obligatoire. En outre, il donne davantage la main à l'État dans la gouvernance du système géré par les partenaires sociaux. «On évolue d'un système assurantiel vers un système de solidarité alors que Gérard Darmanin dit qu'il y en a trop. À terme, n'y a-t-il pas un risque que l'État impose une somme fixe et encadrée pour tout le monde?», s'interroge Gérard Cherpion, député Les Républicains. Tout comme les députés de la gauche qui craignent que l'État diminue les droits à l'assurance-chômage pour assainir les dépenses publiques.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/06/11/20002-20180611ARTFIG00007-les-deputes-s-attaquent-a-la-nouvelle-loi-travail-et-emploi.php>

LE FIGARO – 11/06/2018

11 Muriel Pénicaud: «La loi Avenir professionnel favorise l'émancipation sociale par le travail»



INTERVIEW - Ce texte est, après les ordonnances réformant le Code du travail en 2017, la deuxième pierre de la rénovation du modèle social promise par le président Macron.

LE FIGARO. - Lors de l'examen du projet de loi en commission, les députés ont adopté quelque 300 amendements sur les 1 400 déposés. Ont-ils respecté l'équilibre général ou dénaturé le texte que vous portez?

Muriel PÉNICAUD.- Il n'y a aucun doute, la philosophie du texte est respectée. [Avec les ordonnances](#), nous avons permis la décentralisation du dialogue social. Cette loi «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel» favorise l'émancipation sociale de nos concitoyens par le travail et l'acquisition de compétences. Dans un monde en pleine mutation avec un marché du travail qui évolue extrêmement vite, [chacun doit pouvoir choisir de se former, être acteur de sa vie professionnelle](#) et non plus la subir. La compétence est la meilleure des protections. Ce gouvernement est profondément convaincu que l'émancipation passe par le travail. Sans travail, il n'y a pas de production de richesses et pas de système de solidarité solide. Du point de vue sociétal, le travail est la condition de l'autonomie, il constitue un lieu de lien social et développe la fierté individuelle et collective.

Sur le volet formation, votre réforme du compte personnel de formation (CPF) suscite beaucoup de craintes. En quoi va-t-elle changer la donne?

C'est un changement majeur et je comprends que ça bouscule les systèmes. Avec cette réforme, le CPF va être alimenté en euros et non plus en heures. C'est une mesure plus populaire et donc susceptible d'intéresser davantage les personnes, pour que le droit à la formation devienne un droit réel. Chaque salarié va pouvoir utiliser une appli CPF et disposera d'un montant pour choisir et payer directement la formation de son choix. Par ailleurs, ce système sera beaucoup plus juste en termes d'égalité des chances. Aujourd'hui, les salariés des grands groupes et les cadres ont le plus accès aux formations qui, elles-mêmes, sont souvent les plus chères. Or, tous les salariés en ont autant besoin. Le taux de chômage des personnes non qualifiées est de 18 % contre 5 % chez les qualifiées. Il s'agit donc de rééquilibrer. Demain, chaque actif disposera de 500 euros par an (maxi 5 000 euros) sur son CPF, voire 800 euros (maxi 8 000 euros) pour les personnes les moins qualifiées. Avec la possibilité de bénéficier d'un conseil en évolution professionnel gratuit. C'est une réelle avancée sociale.

Quels amendements ont amélioré votre texte?

Il y a un amendement en particulier qui est passé inaperçu mais qui est clé dans le contexte de transformation des métiers. C'est le dispositif «Pro-A» qui permet aux salariés une reconversion ou une promotion par l'alternance. L'idée est d'offrir la possibilité aux salariés de se former en alternance tout en restant dans leur entreprise. Une formule gagnant-gagnant car le salarié conserve son CDI et

l'entreprise peut anticiper ses besoins d'évolution ou de reconversion des métiers en interne. C'est une mesure fondamentale à l'heure où la bataille des compétences est engagée au niveau mondial.

Les députés de la majorité veulent créer un crédit d'impôt formation pour les individus. Y êtes-vous favorable?

C'est une piste que l'on ne poursuivra pas car la France a fait un autre choix, celui de la mutualisation et de la solidarité collective pour financer un système de formation qui soit juste et accessible à tous. Le crédit d'impôt ne bénéficierait qu'à la minorité de la population qui paye l'impôt sur le revenu, alors que le CPF en euros bénéficiera à tous.

Les régions ne digèrent pas que le pilotage de l'apprentissage ait été confié aux branches professionnelles. Craignez-vous qu'elles se désengagent et provoquent un effondrement des entrées dans les centres de formation des apprentis (CFA)?

Le pilotage n'est pas confié aux branches, mais aux entreprises et aux CFA, c'est-à-dire à ceux qui font. Nous avons proposé aux régions de mettre en œuvre ensemble le plan d'investissement compétences (PIC) dans lequel le gouvernement investit 15 milliards d'euros pour former en cinq ans deux millions de personnes éloignées du marché du travail. Sur la réforme, le sujet est de faire décoller l'apprentissage qui est une voie d'excellence et de passion et donc de déverrouiller un système qui ne fonctionne pas bien. Dans ce nouveau système, les régions conservent pleinement leurs compétences d'investissement, auront un rôle élargi en matière d'orientation et une dotation pour l'aménagement du territoire, notamment en zones rurales. Il y a un très petit nombre de régions qui menacent de se désengager mais je suis confiante, ces régions ne passeront pas à l'acte. Personne ne comprendrait qu'elles pénalisent les jeunes et les entreprises, alors qu'elles disposent du financement pour l'apprentissage. Et l'opinion publique jugera.

D'aucuns disent que l'éducation nationale ne joue pas le jeu sur l'orientation des jeunes. Or, c'est clé pour promouvoir l'apprentissage...

Cela va changer avec cette loi. Ce ne sont pas des paroles mais des actes. Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé que 54 heures seront dédiées à chaque élève de seconde, chaque année, pour découvrir les métiers avec le concours des régions. Cela sera élargi progressivement aux autres classes. Par ailleurs, chacun des 1 200 lycées professionnels pourra ouvrir une unité de formation en apprentissage et nous allons multiplier les plateaux techniques communs ainsi que les passerelles entre les deux cursus. Ce qui va encourager les jeunes à s'orienter vers l'apprentissage.

Quels amendements allez-vous proposer pour apporter des protections aux travailleurs économiquement dépendants suite à vos discussions avec les plateformes type Uber?

L'idée générale est d'apporter aux personnes qui travaillent pour les plateformes de nouvelles protections tout en garantissant le développement de ce nouveau modèle économique d'indépendants. Un amendement déposé par le député Aurélien Taché prévoit que les plateformes contribueront au compte personnel de formation (CPF) de ces travailleurs s'ils gagnent chaque mois l'équivalent d'au moins un demi-smic. Le montant sera précisé par décret. L'objectif est d'éviter de créer des trappes à bas salaires. Cet amendement prévoit aussi de sécuriser les plateformes pour leur permettre de développer leur activité, qui crée de l'emploi et des services pour les personnes, en leur proposant de formaliser dans une charte, qui pourra être homologuée par l'État, la relation avec les travailleurs.

Sur les contrats courts, aucune branche n'a lancé de négociation pour en limiter le recours excessif et éviter votre système de bonus-malus sur les cotisations patronales à l'assurance-chômage. Et beaucoup doutent de votre capacité à aller jusqu'au bout...

Notre but est de lutter contre la précarité excessive. Ceux qui doutent n'ont pas compris que ce gouvernement entend respecter les engagements de campagne du président de la République. Je confirme que nous ferons le bonus-malus si la négociation de branches n'aboutit pas, d'autant plus

après les ordonnances travail qui permettent aux entreprises plus d'agilité interne à travers le dialogue social, notamment sur le temps de travail.

Toutes les branches doivent-elles proposer des solutions ou seulement les plus exposées?

Toutes les branches sont visées. Mais si les plus concernées par le recours excessif aux contrats courts trouvent des solutions, nous en tiendrons compte.

Les députés ont décidé, dans un amendement, que le bonus-malus devrait viser les entreprises utilisatrices de contrats courts et non pas le secteur de l'intérim. Y êtes-vous favorable?

Il s'agit d'imputer l'intérim aux entreprises utilisatrices et je suis favorable à cet amendement.

[Marc Landré](#) et [Manon Malhère](#)

LE FIGARO – 11/06/2018

12 Contrats courts : les branches professionnelles ne négocient pas



Le secteur d'hôtellerie-restauration est un des plus exposés aux menas de bonus-malus

Lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis d'instaurer un bonus-malus pour lutter contre le recours excessif aux contrats courts. Si certaines organisations patronales prennent cette menace au sérieux, d'autres y croient moins.

La pression monte sur le patronat qui est sommé de négocier d'ici à la fin de l'année avec les organisations syndicales, au niveau branches professionnelles, un dispositif efficace pour lutter contre le recours excessif aux contrats courts. Faute de quoi, le gouvernement leur imposera un bonus-malus sur les cotisations versées à l'assurance-chômage. C'est en tout cas le plan - quelque peu bancal - prévu dans le projet de loi «sur la liberté de choisir son avenir professionnel» examiné à l'Assemblée à partir de ce lundi. Un plan suffisant pour faire pression sur le patronat farouchement opposé au bonus-malus? À ce stade, aucune négociation n'a débuté dans les branches. «Tout le monde attend la fin des débats parlementaires et l'adoption de la loi», se défend une source patronale. Et les spéculations vont bon train.

Naturellement, les organisations patronales ne vont pas dévoiler leurs cartes sans connaître toutes les règles du jeu. Mais encore faut-il qu'elles envisagent bel et bien de négocier... Or si certaines prennent la menace du bonus-malus gouvernemental au sérieux, d'autres y croient moins. Voire pas du tout. Certains proches du dossier sont en outre persuadés que si les secteurs les plus exposés (intérim, hôtellerie-restauration ou encore médico-social) jouent le jeu, l'affaire sera réglée sans bonus-malus.

Tous se rappellent qu'Emmanuel Macron avait promis lors de sa campagne de mettre sur pied un bonus-malus avant de laisser une dernière chance au patronat. Et, aujourd'hui, le gouvernement entretient le flou. Il se garde toute latitude pour évaluer les solutions qui seront proposées par les branches et décider de passer à l'acte. Au final, «ce sera une décision très politique», estime une source

proche du dossier. Comprendre, c'est Emmanuel Macron et lui seul qui décidera s'il y aura ou pas un bonus-malus sur les cotisations chômage des entreprises.

Bref, la prudence est de mise. «On travaille juste sur des scénarios», explique-t-on du côté de l'industrie. La Fédération des entreprises de propreté (FEP) a prévu une réunion le 26 juin et voudrait jouer sur les compléments d'heures pour permettre aux salariés en CDI de travailler davantage moyennant une rémunération majorée. Du côté de l'intérim, «on est prêt à toutes les hypothèses et on s'adaptera», indique Alain Roumilhac, président de ManpowerGroup France et membre du conseil d'administration de Prism'emploi.

Certes, le secteur pourrait échapper au bonus-malus. Selon un amendement adopté en commission, ce sont les entreprises utilisatrices de contrats courts qui seront taxées et non le secteur de l'intérim. Mais ce dernier risque, toutefois, d'être impacté par effet collatéral. Des pistes sont donc envisagées et visent la hausse du nombre de CDI intérimaires et le rallongement de la durée des missions des travailleurs en intérim. Il reste maintenant à négocier.

[Manon Malhère](#)

LES ECHOS – 11/06/2018

13 Formation : les trous de la réforme pour le Medef



[Le Medef va profiter de l'examen à l'Assemblée nationale, à partir de ce lundi, du projet de loi « avenir professionnel » pour pousser certaines revendications.](#)

Bien que satisfait du [projet de loi réformant la formation professionnelle et l'apprentissage](#), dont l'examen en séance plénière à l'Assemblée débute ce lundi, le Medef a initié plusieurs amendements importants.

Orientation

Le gouvernement bouleverse les Centre de formation d'apprentis. Le monde professionnel aura un rôle décisionnaire dans la définition des diplômes. Mais tout cela ne servira pas à grand-chose si les jeunes ne répondent pas présent. « *Il va falloir trouver un mode de pilotage clair avec les régions* », estime Florence Poivey, négociatrice du Medef sur la question, ne serait-ce que pour que les observatoires prospectifs des métiers des deux camps nourrissent la politique d'orientation. Le blocage n'est pas cité, mais c'est [l'Education nationale qui est dans le viseur](#).

Gouvernance

Sous couvert de simplification, le gouvernement crée une [agence nationale de la formation](#) baptisée « France compétences », laquelle va avaler les organismes paritaires. Ses missions vont de la redistribution des fonds d'alternance à la tenue de la base de données des certifications en passant par le contrôle de la qualité.

Pour Florence Poivey, le compte n'y est pas si « *l'on veut mettre tous les acteurs en tension* ». Trop centrée sur un rôle de gestion, France compétences doit peser davantage sur la prospection, la performance et la cohérence. Auditionnée en commission des Affaires sociales, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a fixé le cadre. « *Comme je l'ai déjà dit, il s'agit de faire de la régulation, non de l'opérationnel* », a-t-elle répondu à un député.

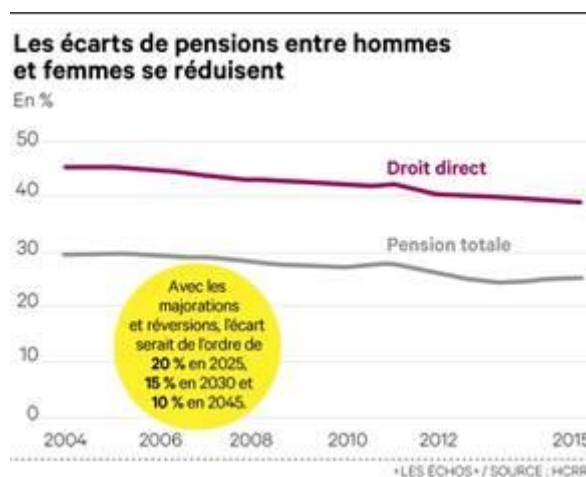
Relations avec les régions

L'organisation précise de France compétences étant renvoyée à un décret, difficile à ce stade de voir comment les décisions prises nationalement seront coordonnées localement. Ce qui n'empêche pas le Medef d'avoir les idées précises sur ce qu'il faut : passés à travers les gouttes de la réforme, les Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop) ne doivent donner de pouvoir décisionnaire qu'à l'Etat, aux partenaires sociaux et aux régions. En clair, plus aux chambres consulaires.

Alain Ruello

LES ECHOS – 11/06/2018

14 Réforme des retraites : craintes sur les mécanismes en faveur des femmes



Plusieurs dispositifs de solidarité en faveur des femmes vont devoir être retranscrits, sachant que les droits ne sont pas aujourd'hui les mêmes selon les régimes. Les pensions de réversion permettent de réduire de 15 points l'écart entre les pensions des hommes et celles des femmes.

Ces derniers jours, les partenaires sociaux ont reçu un document de travail du Haut-Commissariat à [la réforme des retraites](#) qui pose la question sans fard : « *Compte tenu des évolutions en matière de taux d'emploi des femmes et de conjugalité, doit-on maintenir des pensions de réversion ?* » En 2016, les dépenses de réversion et d'allocation veuvage se sont élevées à 35,8 milliards d'euros, comptant pour plus de 11 % de l'ensemble des pensions.

La simple évocation d'une potentielle disparition de ce dispositif qui profite à 89 % aux femmes fait bondir Philippe Pihet, le négociateur de FO sur les retraites. « *Au rythme actuel, on parviendra à l'égalité salariale en 2132, autrement dit, les pensions ne seront égalitaires qu'à partir de 2175 !* » s'émeut-il.

Avant d'adopter [un système de retraites universel par points](#), les partenaires sociaux vont devoir imaginer de nouvelles solidarités pour compenser les pensions plus faibles des femmes, dues à la fois à un taux d'activité et à [des salaires moindres](#). Comme son homologue de FO, Pascale Coton, à la

CFTC, craint un recul des droits féminins : « 45 % des retraitées touchent un minimum de pension, contre 14 % des hommes, et ce minimum est inférieur au seuil de pauvreté : il ne faut donc pas réduire le niveau de solidarité actuel en faveur des femmes », argumente-t-elle.

Réversions et majorations pour enfants

Les réversions ont un impact majeur, puisqu'elles permettent de diminuer de 15 points les écarts de pension : en 2015, les femmes touchent ainsi 25 % de moins que les hommes, au lieu d'un fossé de 40 % si elles n'avaient droit qu'à leurs pensions directes. Mais il va falloir harmoniser des droits aujourd'hui hétéroclites. Ainsi, une salariée peut toucher la réversion à 55 ans, mais une dentiste doit attendre 65 ans. Parfois, il y a des conditions de ressources, mais pas toujours. Les femmes pacsées ne peuvent en bénéficier. Le taux de réversion varie entre 50 et 60 %. « Il faut non seulement maintenir les pensions de réversion, mais en plus les aligner sur le mieux-disant », revendique Pascale Coton.

Autre atout pour les femmes, les majorations pour enfant (trimestres en plus ou bonification de la pension) corrigent une partie des inégalités liées au sexe. Elles représentaient 17,8 milliards d'euros en 2012.

Même si elles travaillent plus qu'autrefois, les femmes subissent des interruptions de carrière liées à la maternité. Seules 35 % des mères de famille nombreuse, dont le petit dernier a moins de trois ans, sont en emploi, alors que ce taux rebondit à 64 % quand le cap de la petite enfance est dépassé (contre respectivement 80 % puis 84 % pour les pères).

La fin de la règle des 25 meilleures années

« Nous serons attentifs à ce que les majorations pour enfants continuent à profiter à toutes, y compris aux cadres de banque », souligne Pascale Coton, qui redoute qu'elles ne soient recentrées sur les mères les plus démunies.

Mais la principale solidarité envers les femmes n'est pas explicite : elle provient du [coeur du système](#), c'est-à-dire de la règle des 25 meilleures années servant à calculer la pension (6 mois pour les fonctionnaires). Aujourd'hui, on peut avoir eu 17 années de carrière sous-payées sans trop abîmer sa pension. Mais dans le futur système en points, tous les salaires seront pris en compte, y compris les indemnités de congé maternité ou parental. « La seule solution pour que les femmes n'y perdent pas, c'est d'inscrire plus de solidarité dans le système, mais alors on montera bien au-dessus du niveau actuel de 20 % de solidarité », assure Philippe Pihet.

Solveig Godeluck

::: POLITIQUE

LE MONDE – 10/06/2018

15 La note confidentielle de trois fidèles de Macron pour un rééquilibrage social



Les trois économistes qui ont inspiré le programme présidentiel déplorent un déséquilibre à droite de la politique menée depuis un an par le chef de l'Etat.

Jusqu'ici, le malaise restait circonscrit à quelques élus de la majorité. Il touche désormais les plus proches du chef de l'Etat. Dans une note confidentielle adressée le 4 juin à l'Élysée, dont *Le Monde* s'est procuré une copie, Philippe Aghion, Philippe Martin et Jean Pisani-Ferry, les trois économistes qui ont inspiré le programme d'Emmanuel Macron, tirent à leur tour la sonnette d'alarme au sujet du déséquilibre supposé de la politique menée par le gouvernement d'Edouard Philippe et « *l'image d'un pouvoir indifférent à la question sociale* ».

« *L'ambition émancipatrice (...) du programme présidentiel échappe à un nombre grandissant de concitoyens, y compris parmi les plus fervents supporteurs de 2017* », s'inquiètent les trois hommes, qui n'ont pas souhaité donner suite aux sollicitations du *Monde*. « *Le thème de la lutte contre les inégalités d'accès, qui était constitutif de l'identité politique du candidat, est occulté* », déplorent-ils, ajoutant que « *beaucoup des soutiens du candidat expriment la crainte d'un recentrage à droite motivé par la tentation d'occuper le terrain politique laissé en friche par un parti Les Républicains en crise* ».

Si « *des mesures importantes ont été mises en œuvre* » depuis le début du quinquennat, comme le dédoublement des classes de CP dans les quartiers défavorisés, le lancement des emplois francs le 1^{er} avril ou la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle – « *le paquet est significatif* », reconnaissent-ils –, d'autres ne sont « *pas à la hauteur des ambitions initiales* ». La réforme de l'assurance-chômage est notamment pointée. Dans son programme, M. Macron avait promis d'ouvrir les droits au chômage à tous les salariés démissionnaires et aux indépendants, mais il a dû rabattre ses ambitions au vu du coût financier exorbitant de la mesure.

« Il faut aussi protéger »

Sur la forme, MM. Aghion, Martin et Pisani-Ferry critiquent également la façon dont les réformes sont incarnées par l'exécutif. « *Les ministres "politiques" sont étiquetés à droite et (...) le message social peine à trouver une voix forte à l'intérieur du gouvernement* », déplorent ces proches de M. Macron. « *Le projet n'est pas porté* » et « *personne ne trace le fil qui relie les réformes* », ajoutent-ils.

Cette critique fait écho au débat qui agite la majorité sur l'absence au gouvernement de figures capables de compenser l'image de droite véhiculée par Bruno Le Maire, Gérard Darmanin ou Edouard Philippe, tous trois issus de LR. Un déséquilibre confirmé par les sondages. Selon l'IFOP, 55 % des sympathisants LR disent aujourd'hui soutenir le chef de l'Etat, contre 26 % seulement des électeurs de gauche.

La charge est d'autant plus sévère qu'elle est sonnée par trois hommes qui ont été au cœur de la campagne de M. Macron et ont écrit le volet économique de son programme. Professeur au Collège de France, Philippe Aghion a connu le futur chef de l'Etat au sein de la Commission Attali et ne l'a plus quitté depuis. En 2017, il avait soutenu la candidature de l'ancien bras droit de François Hollande et envoyé moult notes à ses équipes de campagne. Economiste lui aussi, Jean Pisani-Ferry a rejoint En marche ! en janvier 2017, pour coordonner le programme du futur président. « *Sans lui, on n'y serait jamais arrivé* », avaient coutume de dire les cerveaux de la campagne.

Quand à Philippe Martin, il a été conseiller économique de M. Macron à Bercy et dirige aujourd'hui le Conseil d'analyse économique, un organisme chargé de conseiller Matignon. Preuve qu'ils sont toujours proches du chef de l'Etat, MM. Martin et Pisani-Ferry faisaient partie des « *marcheurs* » invités à la réception organisée à l'Élysée le 4 juin pour fêter la première année du quinquennat.

Selon nos informations, c'est à la demande d'Emmanuel Macron lui-même que MM. Aghion, Martin et Pisani-Ferry ont écrit cette note de trois pages, intitulée « *Renforcer la dimension émancipatrice de l'action gouvernementale* ». Ces dernières semaines, les trois hommes se montraient de plus en plus critiques sur la politique menée par le chef de l'Etat, en privé mais aussi en public.

Dans un entretien publié le 30 mai par le magazine *Alternatives économiques*, M. Aghion avait déclaré que « *le compte n'y [était] pas* » et exprimé ses craintes que le macronisme ne se transforme en « *néo-giscardisme* ». « *Notre modèle, c'est le scandinave, pas le modèle anglo-saxon. (...) Il faut libéraliser, mais il faut aussi protéger* », avait ajouté le lendemain l'économiste sur France Inter. Agacé par ces critiques, M. Macron aurait demandé aux impétrants de lui proposer des solutions.

Pris au mot, les trois hommes proposent plusieurs pistes au chef de l'Etat, afin d'incarner davantage le « *protéger* » mais aussi pour continuer à « *libérer* ». En matière d'emploi, ils estiment qu'« *il ne faut pas réduire la prime d'activité* », aujourd'hui dans le viseur de Bercy, parce qu'elle « *permet à la fois de réduire la pauvreté des travailleurs modestes et d'inciter au retour au travail à un moment où les difficultés de recrutement apparaissent* ».

Ils se disent également favorables à « *introduire le bonus-malus* » sur les contrats courts, une mesure défendue bec et ongles par Marc Ferracci, un autre économiste proche de M. Macron, mais dont la mise en œuvre a été suspendue. Plus explosifs, MM. Aghion, Martin et Pisani-Ferry préconisent de « *réduire la durée d'indemnisation lorsque le chômage baisse, éventuellement avec modulation par secteur/qualification/localisation* ».

En matière de gouvernance des entreprises, les économistes estiment qu'« *il faut être plus ambitieux dans la loi Pacte sur les représentants salariés dans les conseils d'administration* », une mesure réclamée de longue date par la CFDT et que M. Macron avait envisagé de mettre dans son programme avant d'y renoncer pour ne pas froisser le Medef. Inscrire cette disposition dans la loi portée par Bruno Le Maire serait une sérieuse concession faite à Laurent Berger, le secrétaire général du syndicat réformiste, qui multiplie les critiques contre le chef de l'Etat.

« **Président des riches** »

« *Les aides aux entreprises méritent d'être revues* », assurent également les trois hommes, pointant notamment le crédit d'impôt recherche (CIR) mais aussi « *les aides sectorielles* » et « *le maquis des aides à l'innovation* ». Fin mai, Gérald Darmanin a annoncé qu'il comptait déjà réduire de 5 milliards d'euros d'ici à 2022 certaines aides aux entreprises.

Côté ménages, MM. Aghion, Martin et Pisani-Ferry préconisent d'« *organiser l'extinction* » des « *aides à la pierre* » (Pinel, prêt à taux zéro, etc.), qui selon eux, « *affectent le budget de l'Etat* » dans des proportions devenues hors de contrôle : 13,6 milliards d'euros en 2016 contre 4 milliards en 1995, selon leurs calculs. Pour « *faciliter l'acceptation* » de la suppression de ces niches fiscales, « *l'administration fiscale pourrait publier le revenu imposable médian (...) des bénéficiaires de ces aides ainsi que le montant des réductions d'impôts dont ils bénéficient* », suggère la note.

Enfin, pour faire pièce à l'étiquette de « *président des riches* » qui colle au costume d'Emmanuel Macron, « *une taxation plus lourde des très grosses successions* » doit être envisagée. « *Les enfants des innovateurs sont souvent des rentiers* », écrivent les trois économistes et « *une telle réforme confortera le message en faveur de la mobilité sociale* ». En échange, ils proposent le « *relèvement du plafond* », aujourd'hui fixé à 100 000 euros, en dessous duquel les successions ne sont pas taxées, « *pour en faire une réforme neutre fiscalement* ».

De la même façon, ils conseillent au chef de l'Etat de « *différer* » sa promesse de supprimer la taxe d'habitation des 20 % des Français les plus aisés, une mesure qui « *grève trop durement les marges de manœuvre futures* » et dont ils estiment qu'elle n'aura pas d'effet redistributif. Quant à la taxe foncière, elle doit devenir « *progressive* ».

Le chef de l'Etat entendra-t-il les suppliques ? Interrogé par *Le Monde*, l'Elysée dément avoir commandé une note à MM. Aghion, Martin et Pisani-Ferry mais confirme l'avoir reçue. « *Elle a été lue avec attention mais elle ne présage en rien la politique du gouvernement* », assure un conseiller de M. Macron.

Lire le verbatim de [la note confidentielle des économistes à Emmanuel Macron](#)

Par [Cédric Pietralunga](#)

LE PARISIEN – 11/06/2018

16 Elections européennes : mais si, les écolos bougent encore



David Cormand, secrétaire national d'EELV veut «créer un nouveau rêve européen autour des valeurs écologistes».

EELV tenait son conseil fédéral ce week-end et se prépare activement aux élections européennes.

Europe Ecologie-les Verts retrouve un peu de couleurs. Voilà un peu plus d'un an que le parti écolo naviguait sous les radars. Décimé aux législatives -plus aucun député EELV à l'Assemblée !-, le parti s'est aussi vu grignoter de toutes parts, des Insoumis aux Marcheurs en passant par Génération-s. Mais les verts semblent relever la tête [à mesure que se profilent les élections européennes.](#)

Ils tenaient ce week-end leur conseil fédéral (le parlement d'EELV), occasion de réaffirmer leur stratégie pour un scrutin qui leur sourit traditionnellement mieux que les autres, et où chacun rêve de rééditer l'exploit de 2009 et les 16 % de voix récoltées. « Nous voulons créer un nouveau rêve européen autour des valeurs écologistes », défend David Cormand, secrétaire national d'EELV.

Une ligne « 100 % écolo, 100 % européenne », qui se voudrait une alternative « au libéralisme débridé » ou au « repli populiste ». Un message clair : EELV se fixe pour objectif la constitution rapide d'une liste, ouverte à la société civile.

Une liste de 16 noms présentée mi-juillet

Alors l'alliance avec [Génération-s, le mouvement de Benoît Hamon](#) ? « La porte n'est pas fermée, et je souhaite qu'elle reste ouverte le plus longtemps possible, si on est sur une ligne clairement écolo », pose Cormand. L'alliance paneuropéenne formée par Hamon et le grec Yanis Varoufakis, nommée Printemps européen, interroge EELV sur la place qu'y trouve l'écologie. « Nous ne voulons pas être sur une stratégie de recomposition de la gauche européenne », ajoute le patron écolo.

En interne, si personne ne ferme la porte à Génération-s, tous ne poussent pas dans le même sens. « Beaucoup de nos positions sont compatibles », rappelle le porte-parole d'EELV Julien Bayou, même s'il estime qu'il y a un besoin de « clarté » sur la candidature. À la région Ile-de-France, écolos et hamonistes siègent déjà dans le même groupe, et beaucoup estiment qu'il serait « incompréhensible » que chacun parte dans son coin.

La candidature de Noël Mamère, ex-député EELV, désormais à Génération-s, a été évoquée pour rassembler les deux familles. Mais à EELV, les eurodéputés sortant, Yannick Jadot en tête, mais aussi Karima Delli ou Michèle Rivasi veulent porter la liste écolo. EELV doit présenter une liste de 16 premiers noms à la mi-juillet, qui devra être validée par les militants, espérant ainsi être en ordre de marche dès septembre.

L'OPINION – 11/06/2018

17 Après le G7: face à Donald Trump, Emmanuel Macron en panne de stratégie



Angela Merkel et Donald Trump pendant le G7 à La Malbaie, Québec, Canada, le 09 juin 2018.

Après le climat et l'Iran, le fiasco du G7 : le « pari de l'entente » avec le président américain ne fonctionne pas

Donald Trump a semé le trouble au sommet du G7 en retirant dans la nuit de samedi à dimanche la signature des Etats-Unis du communiqué commun difficilement négocié pendant deux jours par les dirigeants du club des nations industrielles pour tenter d'afficher un front commun sur le commerce international. Le président américain avait déjà quitté la réunion organisée à La Malbaie, au Québec, pour rallier Singapour – où il doit rencontrer mardi le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un – et le texte du communiqué commun avait déjà été diffusé quand il a annoncé sur Twitter avoir demandé à ses représentants de ne pas l'entériner.

Prise lors du G7 par le photographe officiel d'Angela Merkel et aussitôt relayée sur les réseaux sociaux, l'image passera sans doute à la postérité. Au centre, on y voit la chancelière en veste bleue électrique, les deux mains appuyées sur la table, dominant un Donald Trump assis. L'œil amusé, le président américain regarde Emmanuel Macron, qui lui parle mais que l'on distingue à peine. Manque de chance pour le président français : deux personnages dominant la photo... et il n'est que le troisième.

De lui, désormais, on retient plutôt les images de ses ridicules mamours avec le président américain lors de sa visite d'Etat à Washington. La poignée de main virile de leur première rencontre, le 25 mai 2017, avait marqué les esprits. Que cela semble loin, même si l'hôte de l'Elysée a vainement tenté de réitérer le coup à Charlevoix, en broyant les doigts de Trump. Emmanuel Macron a-t-il, si l'on ose dire, perdu la main ? Les images sont parfois cruelles. Celle du G7 dit que l'homme qui s'est imposé physiquement à l'Américain au cours de ce sommet catastrophique est une femme et qu'elle est allemande.

Même à l'international, les temps sont durs pour le président français. Depuis un an, il a bénéficié d'un incontestable effet d'image, suscitant une large sympathie et beaucoup de curiosité à l'étranger. Les Français lui en savent gré, mais l'état de grâce touche à sa fin. Sur deux dossiers essentiels, la relation transatlantique et l'Europe, Emmanuel Macron peine à « délivrer », à obtenir des résultats concrets. Face à Trump, il est vrai, personne ne fait mieux. L'attitude inouïe du président américain à l'issue du G7, dénonçant d'un tweet la déclaration finale, montre que [le cas est sans doute désespéré. Avec un tel personnage à la Maison Blanche, le monde est entré dans une nouvelle époque des relations internationales et de la diplomatie.](#) Dès mardi, ce même monde en verra d'autres conséquences lors du sommet de Singapour entre les deux dirigeants américains et nord-coréens – dont il serait déraisonnable de prévoir l'issue.

Main tendue. La stratégie d'Emmanuel Macron à l'égard de Donald Trump reposait sur « le pari de l'entente », comme [l'explique Laurence Nardon, spécialiste des Etats-Unis à l'Institut français des relations internationales \(Ifri\)](#). Cette politique de « la main tendue », basée sur « des relations fortes et uniques avec un leader peu estimé à l'étranger », visait *a minima* à limiter les dégâts, en installant Emmanuel Macron comme interlocuteur privilégié de l'Américain. « Force est de constater que la parole du Président français n'a pas eu d'impact sur la posture du président américain », note Laurence Nardon qui juge que « le pari de l'Elysée semble devenu de plus en plus hasardeux ». Signe de la dégradation, un récent coup de téléphone entre Trump et Macron aurait été « terrible », [confiaient des sources américaines à CNN](#).

Sur le climat, l'accord iranien, l'ambassade à Jérusalem et maintenant le commerce international, le désaveu est cinglant. Pourtant, Donald Trump ne fait qu'appliquer le programme sur lequel il a été élu. Et cela ne lui réussit pas si mal, si l'on en croit les sondages. En moyenne d'un panel d'enquêtes, 42 % des Américains l'approuvent, un score légèrement supérieur à celui d'Emmanuel Macron parmi les Français. Donald Trump se situe à un niveau comparable à Barack Obama et Ronald Reagan, dix-huit mois après leur entrée à la Maison Blanche.

On ne peut donc pas parler de rejet, d'autant que sa politique économique est majoritairement approuvée (49,6 % contre 44,3 %). Cela suffira-t-il pour remporter les élections au Congrès à mi-mandat (*midterms*) en novembre ? [Sur la base d'une enquête très fine, l'hebdomadaire The Economist donne](#), pour l'instant, une légère avance au Parti démocrate (opposition) à la Chambre des représentants. Mais d'ici là, Donald Trump ne manquera pas de donner satisfaction à sa base électorale, dans un contexte de grande polarisation de l'opinion américaine entre pro et anti-Trump. Autant dire que les Européens ne risquent guère d'obtenir rapidement satisfaction...

Nouveau monde. A Paris, un diplomate influent et bon connaisseur de l'Amérique explique que « nous sommes entrés dans un nouveau monde au printemps avec la nomination de Mike Pompeo et de John Bolton » comme secrétaire d'Etat et conseiller à la sécurité nationale. Un monde encore plus dur, avec « une politique contraire à notre vision et à nos intérêts ». [Il n'y a qu'au ministère des armées que l'on se réjouit de l'excellence des relations avec les Etats-Unis](#), comme la rencontre des ministres de l'Otan, jeudi et vendredi à Bruxelles, l'a une nouvelle fois montrée, en validant les propositions américaines en vue du sommet de l'Alliance atlantique des 11 et 12 juillet.

La diplomatie française ne semble pas avoir de Plan B pour gérer le cas Trump. Sauf à miser sur un départ (précipité ?) du président américain, comme l'a dit Emmanuel Macron lors d'une conférence de presse au Canada : « Nul d'entre nous n'est éternel ». Ou, selon les mots d'un diplomate français, compter sur le fait que « le monde de Trump produit ses propres anticorps ». En la matière, la France entend être un bouillon de culture, en organisant, en novembre prochain, le « Forum de Paris sur la Paix » pour mettre en avant les initiatives et les projets en faveur de la « gouvernance mondiale et du multilatéralisme ». Cela durera trois jours, à la Grande Halle de la Villette. Mais, dimanche, c'était surtout à Qingdao (Chine) que ces « anticorps » se sont manifestés lors du sommet entre Vladimir Poutine et Xi Jinping, avec le président iranien Hassan Rohani en *guest star*.

La relation transatlantique n'est pas le seul sujet sur lequel Emmanuel Macron aurait besoin d'un Plan B, tant son grand projet européen a du plomb dans l'aile. [Les « consultations citoyennes », lancées en mars par la ministre des Affaires européennes Nathalie Loiseau](#), sont une initiative sympathique, mais guère susceptible de pallier le manque d'enthousiasme des principaux partenaires de la France. Prochain rendez-vous : la « feuille de route » franco-allemande en vue du sommet européen de 28 et 29 juin, qui s'annonce bien moins ambitieuse que les discours lyriques du président français. Une nouvelle fois, Angela Merkel pourrait être au centre de la photo.

Trump s'en prend à nouveau à Trudeau et menace les Européens //

<https://www.lopinion.fr/edition/international/trump-s-en-prend-a-nouveau-a-trudeau-menace-europeens-153055>

[Jean-Dominique Merchet](#)

18 Trump-Kim, le «match du siècle»



Le sommet de Singapour est un pari à hauts risques, l'enjeu a beau être grave, sa mise en scène promet de retenir l'attention.

Singapour s'est donné du mal pour accueillir l'un des sommets les plus improbables et les plus importants qu'ait produits la scène diplomatique depuis longtemps. Discrète mais efficace, la police ne laisse rien au hasard dans cette cité-État scintillant de gratte-ciel, qui se veut un modèle d'ordre et de propreté en Asie. À la veille du rendez-vous entre Donald Trump et Kim Jong-un, l'atmosphère fait penser aux préparatifs d'un championnat du monde de boxe poids lourds.

Pour ce «match du siècle», quelque 5.000 journalistes du monde entier ont déjà envahi la petite île de 5,5 millions d'habitants au sud de la Malaisie. Comme pressés d'en découdre, [les protagonistes eux-mêmes sont arrivés dimanche soir](#), deux jours avant leur entrée dans l'arène prévue mardi matin. On ignore s'ils se croiseront avant, mais ce serait bien dans les manières de ces deux dirigeants atypiques, qui ont le sens du spectacle et aiment surprendre. L'enjeu a beau être grave - une négociation de désarmement nucléaire pouvant déboucher sur la guerre ou la paix -, chaque détail de la mise en scène promet de retenir l'attention. La Corée du Nord ne va pas déposer illico ses bombes atomiques et ses missiles aux pieds du président américain, mais on saura assez vite si la poursuite du dialogue est possible.

Les attentes formulées par l'Administration Trump couvrent un large éventail de possibles. L'objectif ultime, fermement réitéré, tient en un sigle: CVID, pour «dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible» de la Corée du Nord, sans réciprocité ni récompense immédiate. Mais après avoir rêvé d'«une grande nouvelle pour le monde» à Singapour, le chef de la Maison-Blanche a compris qu'il n'échapperait pas à de longues discussions techniques laissées aux experts. Il parle maintenant d'«une occasion de faire connaissance et peut-être un peu plus», de l'«établissement d'une relation» qu'il juge déjà «positive» et même «amicale», restant flou sur les éléments concrets d'un succès. «C'est un processus que nous méritons d'avoir, estime-t-il. Je n'ai jamais dit que nous signerions un accord dès le 12 juin.»

«Un petit malin»

S'il quitte Singapour sans une déclaration d'intentions réciproques formulée en termes précis, il sera difficile à Trump de célébrer une réussite de sa diplomatie. Des invitations mutuelles pourraient s'y ajouter, promettant de prolonger le spectacle, de Pyongyang à la Maison-Blanche. Une proclamation formelle de la fin de l'état de guerre entre les deux Corées est aussi envisagée, censée déboucher sur un traité de paix.

Mais le cœur du contentieux reste l'arsenal nucléaire et balistique du Nord. Trump a mis lui-même la barre très haut en dénonçant l'accord conclu en 2015 avec l'Iran: son «deal» avec Kim Jong-un sera évalué à l'aune de ses critiques. Il y a cependant une différence à ses yeux: Kim est «un petit malin» dont la dictature sanguinaire ne le dérange pas, contrairement au régime islamiste des mollahs.

Certes, Trump et Kim se sont mutuellement traités de «fou», d'«homme-fusée», de «vieux gâteaux» et de «petit gros». Mais c'est plus la marque de leurs points communs que de leur hostilité. Le jeune maître de Pyongyang a montré sa capacité de mener une offensive de charme avec le président sud-coréen, Moon Jae-in. Le trentenaire est réputé avoir hérité du caractère sociable de sa mère, danseuse d'origine japonaise. Comme Trump, ce n'est pas un intello, mais il est roué, audacieux et entêté. Dennis Rodman, le basketteur tatoué avec lequel il a scellé une amitié improbable - 2,04 m contre 1,72 m - lui a offert l'an dernier L'Art du deal et se pique d'avoir ainsi contribué au rapprochement. Il a fait le voyage de Singapour, comme [Sean Hannity](#), star de Fox News et conseiller occulte de Trump.

Les experts ayant eu affaire à la dynastie des Kim redoutent que Donald Trump ne se fasse rouler par excès de confiance dans sa diplomatie personnelle et ses talents de négociateur. Alors que le Nord-Coréen est réputé incollable sur son programme nucléaire, l'Américain a négligé de se préparer sur le fond, affirmant que «c'est l'attitude qui compte, la volonté de faire bouger les choses». John Bolton, son conseiller à la sécurité nationale, n'a organisé aucune réunion du cabinet de sécurité avec le chef du Pentagone, James Mattis, et les responsables du renseignement. Le président limite ses consultations au secrétaire d'État, Mike Pompeo, qui, après deux visites à Pyongyang, assure: «Kim Jong-un a compris qu'il va falloir un grand virage stratégique, quelque chose de spécial pour faire la différence.»

Le pari de Trump consiste à inverser les règles du jeu traditionnelles. Il donne d'emblée à Kim la légitimité d'une rencontre au sommet, que ses prédécesseurs n'avaient pas obtenue. Le jeune dirigeant s'y complaît déjà, enchaînant les rendez-vous diplomatiques et empruntant même l'avion du président chinois, Xi Jinping, pour se rendre à Singapour. En Trump, il peut trouver un interlocuteur américain prêt à discuter de tout, y compris des raisons par lesquelles il justifie sa course aux armements. Rapprocher leurs points de vue ne sera sans doute pas facile, mais leurs méthodes ont des points communs. «D'une certaine façon, Trump utilise la tactique de négociation des Nord-Coréens en se montrant toujours susceptible de changer d'avis, note Soo Kim, ancienne analyste à la CIA. Cela pourrait les déstabiliser.»

Sommet de Singapour : les enjeux d'une négociation complexe //

<http://premium.lefigaro.fr/international/2018/06/10/01003-20180610ARTFIG00139-les-enjeux-d-une-negociation-complexe-entre-kim-jong-un-et-donald-trump.php>

[Philippe Gélie](#)

LES ECHOS – 11/06/2018

Chine et Russie jouent l'unité du bloc asiatique



Xi Jinping et Vladimir Poutine ont multiplié les signes de rapprochement lors du sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai.

Quel contraste ! Alors que les dirigeants du G7 étalaient leurs divisions lors d'un sommet chaotique au Canada, le président chinois Xi Jinping louait l'expansion du bloc asiatique et affichait son unité avec son homologue russe, Vladimir Poutine à l'occasion du sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), tenue pendant deux jours dans la station balnéaire de Qingdao (est). Créée il y a dix-sept ans, cette structure interétatique principalement consacrée aux enjeux de sécurité compte huit membres, dont la Russie, quatre anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale, mais aussi l'Inde et le Pakistan, devenus membres à part entière l'an dernier.

S'exprimant quelques heures après le coup d'éclat de Donald Trump au G7, Xi Jinping a dénoncé dimanche les politiques commerciales « égoïstes, à courte vue et d'isolement ». *Nous devons rejeter la mentalité de guerre froide et de confrontation entre les blocs, et nous opposer à la recherche effrénée de sécurité pour soi-même aux dépens des autres* », a affirmé l'homme fort de Pékin alors que Washington a ravivé les tensions commerciales en menaçant de taxer 50 milliards de dollars d'importations chinoises. S'érigeant [une nouvelle fois en défenseur « d'une économie mondiale ouverte »](#), l'homme fort de Pékin a martelé que les membres de l'OCS acceptaient les règles de l'OMC, et promis, devant le président iranien Hassan Rouhani présent comme observateur, de sauver l'accord nucléaire iranien dénoncé par le président américain.

Resserrer les rangs

Mais l'attention a surtout porté sur l'unité affichée entre Xi Jinping et Vladimir Poutine, au moment où les deux leaders s'efforcent de resserrer les rangs face aux critiques de Donald Trump. Vladimir Poutine, qui effectuait en Chine sa première visite d'Etat de son nouveau mandat, a reçu avec tous les honneurs la première « médaille de l'amitié » offerte par son homologue chinois à un ressortissant étranger tandis que de gros contrats dans le nucléaire ont été conclus.

Si les médias d'Etat chinois ont largement souligné le « nouveau modèle de coopération régionale » qu'est censé constituer l'OCS (dont les membres représentent 20 % de l'économie et 40 % de la population mondiale), des divisions profondes subsistent entre les pays membres. Derrière l'unité affichée ce week-end, la Russie regarde avec méfiance l'offensive de charme menée par la Chine en Asie centrale dans le cadre de ses nouvelles routes de la Soie, de même que [l'Inde s'inquiète des projets chinois d'infrastructures chez son rival pakistanais](#) et continue d'avoir un litige frontalier avec la Chine dans l'Himalaya.

Frédéric Schaeffer

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

"JO 2024 : Réussir le pari olympique"

CONFÉRENCE-DÉBAT ORGANISÉE À L'OCCASION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MEDKF ILE-DE-FRANCE



28.06.2018

28.06.2018